

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DVD 104 Subvention à l'association " Au Fil de l'Ourcq" .(93140 Vaujours).

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d' une subvention à l'association « Au Fil de l'Ourcq » ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association "Au Fil de l'Ourcq", Boîte postale n°55 - 93410 Vaujours (n° de tiers X05119, n° de dossier 2011_04517) représentative d'une aide pour la poursuite de ses actions de valorisation du canal de l'Ourcq, propriété de la Ville de Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 816, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011.